

FORUM H2O

La Politique de l'Eau de la Polynésie française 2017-2020



Francine TSIYOU FOU
Direction de l'Environnement

18 Avril 2018
Nouméa – Nouvelle-Calédonie



- I. Contexte**
- II. Enjeux et objectifs**
- III. Méthodologie**
- IV. Etat des lieux**
- V. Stratégie retenue**
- VI. Orientations stratégiques**
- VII. Déclinaison des 3 orientations en plan d'actions et budget**
- VIII. Sources de financement**
- IX. Réussites et difficultés**

Contexte: les acteurs concernés

4 niveaux d'acteurs dont 3 institutionnels: qui fait quoi?



Contexte: les compétences du Pays

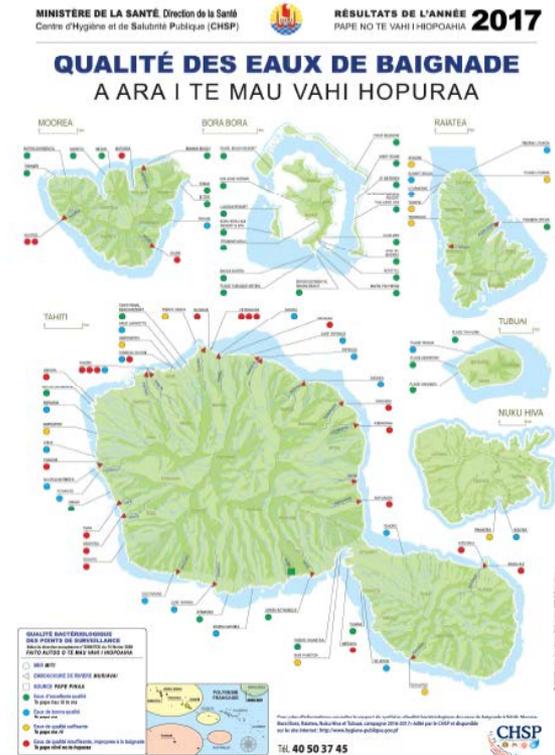
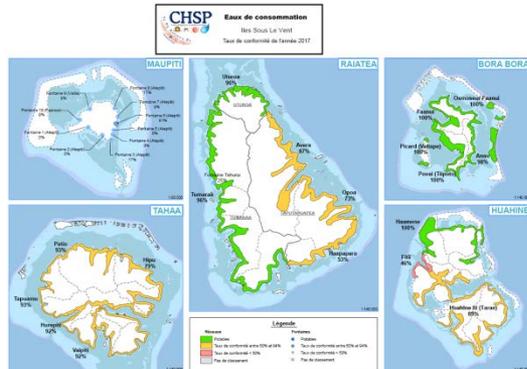
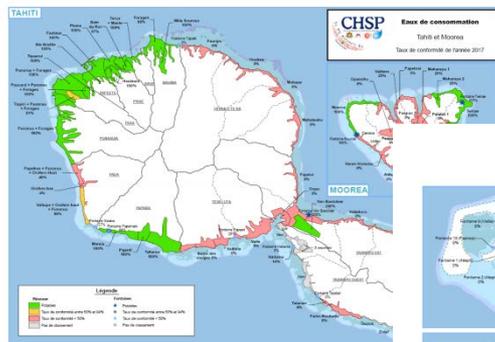
Compétent en matière de gestion globale de l'eau

Autorité sanitaire

Gestion du domaine public dont les eaux superficielles et souterraines

Protection des milieux

Projets communaux: financement et assistance technique en matière d'eau potable ou d'assainissement des eaux usées



Contexte: les compétences des Communes et de l'Etat

48 COMMUNES:

- compétentes en AEP et AEU
- 2025: service d'eau opérationnel => infrastructures et équipements à mettre en place

Etat français:

- garant des règles de bonne gestion communale
- financement et assistance technique aux communes
- co-financement de programmes territoriaux



Enjeux de développement durable

Postulats de base

- L'eau douce est un **bien vital** et la **vulnérabilité de la ressource en eau** est une problématique transversale qui engage de nombreux acteurs (institutionnels, économiques, usagers, etc.).
- Le morcellement du territoire (5 archipels, 78 îles habitées) renforce la nécessité et la complexité d'une approche pertinente et cohérente à l'échelle du Pays.
- La nécessité d'assurer une **alimentation en eau suffisante et de qualité** pour les années futures constitue une priorité.
- Si les impacts des activités anthropiques sur les milieux aquatiques sont peu connus de façon quantitative, ils sont toutefois bien identifiés et préoccupants : menaces de pollutions de la ressource, pénuries d'approvisionnement à cause d'une surexploitation, risques accrus de conflits d'usages, etc.

Enjeux

- **Sanitaire** : garantir l'accès à l'eau potable pour tous.
- **Economique** : garantir l'accès à l'eau douce en quantité suffisante pour les diverses activités économiques et maîtriser les risques de pollutions
- **Environnemental** : protéger les ressources naturelles d'eau douce et les écosystèmes.

Objectifs de la PSE

- **Donne des outils aux maires** pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement des eaux usées.
- **Propose des outils** pour lutter contre les pollutions.
- **Renforce la gestion locale et concertée** des ressources en eau.
- Propose des **outils pour la restauration** de la continuité et de la qualité écologiques des cours d'eau et pour la gestion des eaux souterraines.
- Met en place des **outils de planification, de suivi et d'évaluation**.
- S'articule avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale.

Les sous-secteurs étudiés

Gestion de la ressource en eau

Usages économiques de l'eau

**Gestion des eaux fluviales et milieux
aquatiques**

AEP : Alimentation en eau potable

AEU : Assainissement des eaux usées

Gestion des eaux pluviales

Méthodologie: 4 ans de travaux

**Financement
Etat**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10^{ème} FED



2014

Etat des lieux et
diagnostic de la
gestion de l'eau

2015

Consultation des
communes et des
services pour établir
les bases des
documents
constitutifs: DOS,
PA et CDMT

2016

Rédaction des
documents
constitutifs de la
politique de l'eau

2017

Consultation des
communes, Pays
et Etat pour
finalisation des
documents de la
politique de l'eau
Avis favorable du
CESC

2018: validation du projet par l'Assemblée de la Polynésie française

Ateliers participatifs de travail au CESC

(08 au 11 septembre 2015 et décembre 2015)



Communes
(16 communes + SPC PF)
tous les archipels représentés

Services du Pays et de l'Etat

Représentants d'usagers

Assistance technique européenne d'une année = appui méthodologique

Démarche participative innovante



Une
meilleure gestion
de l'eau

Une
large participation
des acteurs



Thématiques

Périmètre de gestion
de l'eau relevant des
communes

Principaux constats

Eau potable :

- Un **accès à l'eau potable** non généralisé (58% de la population en 2016), dû à des ressources limitées sur certaines îles et une faiblesse des infrastructures de production
- Des **réseaux de distribution peu performants** malgré quelques **fuites** non connues sur le réseau, peu propice aux économies d'eau
- Une **tarification au volume** non généralisée bien qu'obligatoire
- Une surveillance des eaux distribuées non généralisée car rendue complexe dans les archipels

Assainissement et traitement des eaux usées :

- De **nombreux systèmes d'assainissement individuels ou semi-collectifs**, peu de systèmes collectifs communaux (9% de la population)
- Un assainissement autonome non conforme et peu performant
- Des **volumes d'eaux usées mal connus** entraînant un dimensionnement des infrastructures de traitement non adapté
- Une **réutilisation très marginale** des eaux assainies

Intercommunalité peu développée

Des qualifications techniques très différentes: ++ en zone urbaine

Thématiques

Périmètre de gestion
de l'eau relevant du
Pays

Principaux constats

Eau potable / Assainissement des eaux usées:

- Un contrôle de la qualité de l'eau distribuée et des systèmes d'assainissement des eaux usées par l'autorité sanitaire

Eaux de baignade :

- Une qualité des eaux **variable** et dégradée aux embouchures des rivières en zone urbaine
- Un suivi de la **qualité des eaux des archipels** complexe en pratique

Ressource en eau douce :

- Une **ressource différente** selon les îles (îles hautes, atolls...) et mal connue excepté sur Tahiti
- Les **ressources** d'eau douce destinées à l'eau potable **peu protégées** et une **qualité non systématiquement contrôlée**
- Une **tarification** de l'eau prélevée très **peu répandue**
- Des lacunes dans le **suivi et le contrôle des eaux prélevées** et des **usages**
- **Des cours d'eau dégradés en zone urbanisée**

Rôles des acteurs et outils financiers :

- Des **connexions fortes** dans les périmètres de l'eau gérés par les **communes** et par le **Pays**, avec une clarification nécessaire des rôles, notamment pour la gestion des **eaux pluviales**
- Une superposition des **outils financiers**
- Absences d'instances de concertation sur l'eau et sa gestion

Thématiques

Une prise en compte nécessaire de mesures de préservation

Un pilotage adapté et cohérent avec les autres politiques publiques

Principaux constats

Aménagement des cours d'eau :

- Des aménagements en cours dans un souci de sauvegarde et de valorisation
- Des difficultés à gérer les phénomènes d'inondations et de crues

Préservation des bassins versants de la source au lagon :

- Peu de suivi de l'eau des bassins versants jusqu'au lagon

Préservation de la biodiversité aquatique et des zones humides :

- Des milieux aquatiques peu connus et vulnérables
- Des efforts initiés pour le suivi des zones humides

Réduction des pollutions des milieux aquatiques :

- Une connaissance limitée des impacts des activités anthropiques sur les milieux
- Peu de mesures de lutte contre la pollution
- Des moyens de contrôle insuffisants

Coordination des services :

- De nombreux services impliqués dans la gestion de l'eau

Communication et échanges :

- Des usagers peu ou mal informés sur la valeur de l'eau
- Une coopération régionale et internationale marginale

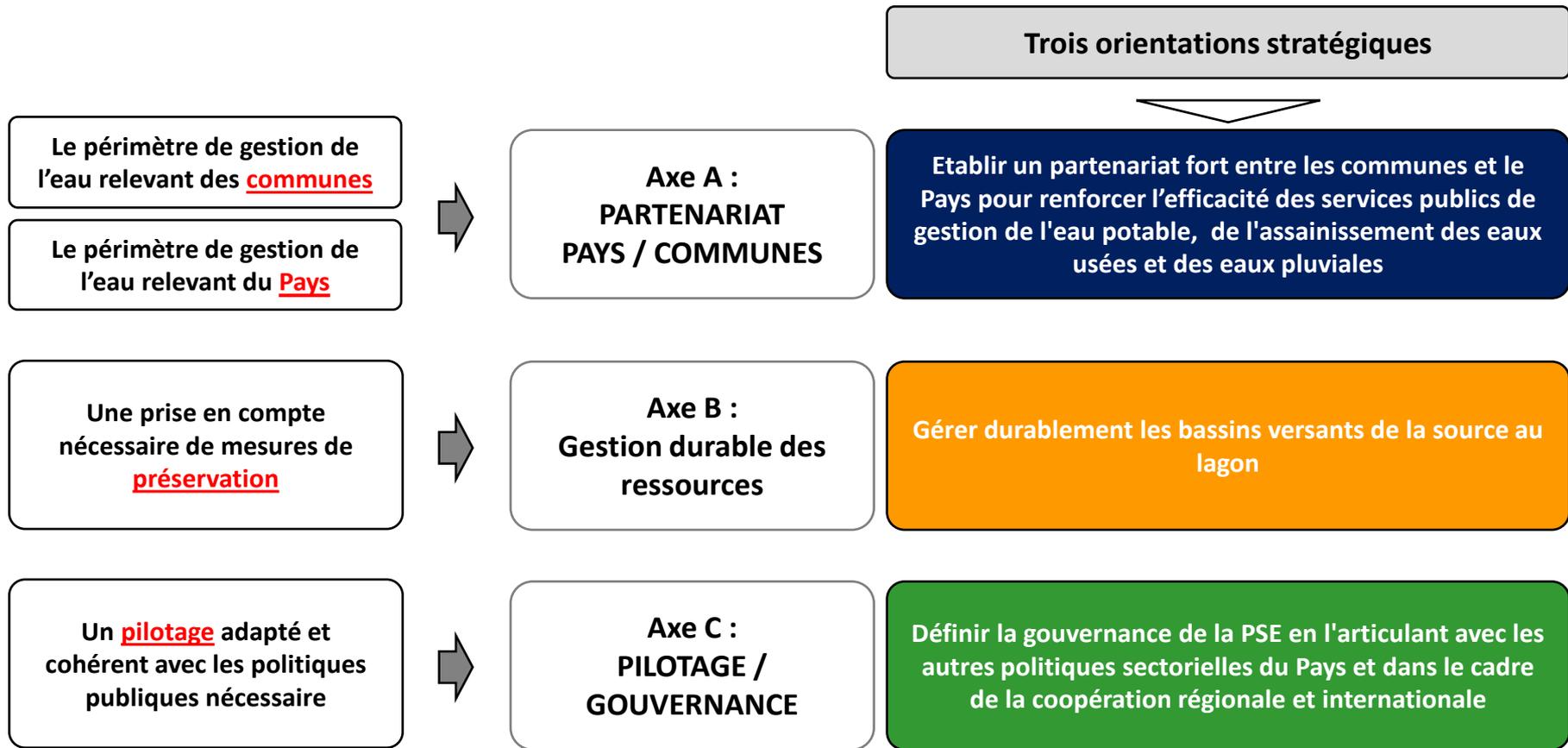
Prise en compte de la PSE dans les autres politiques :

- Une articulation nécessaire avec les autres politiques publiques

La stratégie retenue

- I. **Transfert de compétence aux communes** en matière d'AEP et AEU inscrite dans la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française (LOPF).
- II. Les modalités principales de mise en œuvre des services publics correspondants sont définies dans le code général des collectivités territoriales (**CGCT**).
- III. Pendant plus de 20 ans, en matière d'environnement, les efforts fournis par le Pays ont essentiellement porté sur les **investissements liés à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées**, notamment sur les zones les plus peuplées et touristiques.
- IV. Aujourd'hui, les communes doivent progressivement mettre en œuvre ces services publics qui doivent être opérationnels à compter du 31 décembre 2024.
- V. De son côté, le Pays va pouvoir **reconcentrer son action sur la préservation du patrimoine naturel polynésien, afin de permettre une exploitation et une valorisation durable des ressources** et des services qu'il fournit. Il s'agit notamment ici de la gestion des ressources en eaux (souterraines, superficielles et marines) et des milieux aquatiques.
- VI. Ce partage institutionnel des responsabilités n'empêche en rien la **collaboration entre le pays et les communes**. La Polynésie française entend en effet accompagner les communes dans la mise en place des services publics obligatoires précités, tant sur les plans techniques, financiers ou encore réglementaires.
- VII. Réciproquement, une bonne gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques appelle une **collaboration étroite** entre les services du Pays et les 48 communes, directement concernées par la gestion de ces ressources.
- VIII. Renforcer et faciliter les échanges** doivent être entrepris : formation, bonnes pratiques de gestion et sensibilisation de tous les acteurs.
- IX. Articulation avec les autres politiques publiques : tourisme, urbanisme, énergie/climat, déchet, agriculture, transport, etc.

Déclinaison en orientations



12 orientations opérationnelles => 35 mesures => 89 actions

Orientation A: partenariat

Orientation A - Etablir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

A1 - Concourir à la mise en place des infrastructures et services publics environnementaux efficaces

A2 - Protéger la santé des personnes

A3 - Maîtriser les prélèvements d'eau et rationaliser l'utilisation de la ressource

A4 - Clarifier et faciliter la gouvernance locale

Principaux objectifs visés:

- 75% de la population a accès à l'eau potable**
- l'assainissement collectif des eaux usées est mis en œuvre dans les communes de l'agglomération de Papeete**
- 20% des communes ont mis en place un système d'assainissement non collectif**

Plan d'actions et CDMT orientation A

CFP

A	Etablir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales			12 100
A.1	Concourir à la mise en place des infrastructures et services publics environnementaux efficaces		7 605	
	Accroître le taux d'accès à l'eau potable en s'appuyant sur des services de gestion de l'AEP pleinement opérationnels	1 680		
	Accroître le taux de conformité de l'assainissement en s'appuyant sur des services de gestion de l'AEU pleinement opérationnels	3 805		
	Améliorer la gestion des eaux pluviales dans les zones côtières (réseaux communaux)	2 120		
A.2	Protéger la santé des personnes		340	
	Assurer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine	340		
	Améliorer le suivi de la qualité des eaux de baignade	-		
A.3	Maîtriser les prélèvements d'eau		4 000	
	Assurer le partage de la ressource et renforcer le suivi des prélèvements	-		
	Réduire les fuites et favoriser les économies d'eau	4 000		
A.4	Clarifier et faciliter la gouvernance locale		155	
	Clarifier les rôles des communes, du Pays et de l'Etat	75		
	Adapter géographiquement la réglementation aux enjeux locaux	30		
	Améliorer l'efficacité des services publics	50		
	Renforcer la cohérence des différents outils de financement (CdP, FIP, DDC, AFD, etc.)	-		

Orientation B: Gestion durable des ressources

Orientation B - Gérer durablement les bassins versants de la source au lagon

B1 - Gérer durablement les ressources en eau

B2 - Réduire et maîtriser les pollutions des milieux aquatiques

B3 - Repenser les aménagements des cours d'eau en intégrant prévention des inondations, écologie et culture

B4 - Préserver la biodiversité aquatique et les zones humides

Principaux objectifs visés:

- Des schémas de gestion de l'eau sont réalisés par archipel
- **Des réseaux de suivi des ressources en eau sont créés** (*surtout les eaux souterraines qui fournissent 60% de l'AEP*)
- **Plan d'actions « Rivières » vers un aménagement des cours d'eau plus respectueux de l'environnement et de la culture**
- Renforcement des contrôles et de suivi des cours d'eau
- **Mesures de préservation de la biodiversité aquatique**

Plan d'actions et CDMT orientation B

B	Préserver et gérer durablement les ressources en eau et les milieux aquatiques			6 875
B.1	Gérer durablement les ressources en eau		400	
	Définir un cadre de gestion des eaux (SDAGE)	350		
	Développer et pérenniser des réseaux de suivi des ressources souterraines et superficielles	50		
	Renforcer le contrôle et le suivi des eaux prélevées en fonction du type d'usage	-		
	Développer une tarification adaptée au volume en fonction du type d'usage (redevance d'exhaure)	-		
B.2	Réduire et maîtriser les pollutions des milieux aquatiques		65	
	Identifier et contrôler les sources de pollutions anthropiques dans les zones à enjeux	30		
	Mettre en place des mesures préventives et curatives de lutte contre la pollution de l'eau par les usages agricole, industriel et domestique	35		
B.3	Repenser les aménagements des cours d'eau en intégrant prévention des inondations, écologie et culture		6 350	
	Prévenir toute nouvelle dégradation des cours d'eau (dont le plan d'actions Rivières)	6240		
	Renforcer les programmes de contrôle et de suivi	30		
	Favoriser la réappropriation des cours d'eau (patrimoine et usages)	80		
B.4	Préserver la biodiversité aquatique et les zones humides		60	
	Maintenir ou restaurer la continuité et les fonctionnalités écologiques des cours d'eau	60		
	Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités	0		
	Assurer la préservation et la gestion intégrée des zones côtières	0		

Orientation C: Gouvernance

Orientation C - Définir la gouvernance de la PSE en l'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale

C1 - Définir les principes de la gouvernance globale de l'eau et son pilotage

C2 - Faciliter la mise en œuvre de la gouvernance globale de l'eau par l'amélioration de l'efficacité de l'action publique et une sensibilisation des usagers

C3 – Renforcer la cohérence de la PSE avec les secteurs stratégiques du Pays

C4 – Renforcer la coopération régionale et internationale

Principaux objectifs visés:

- Les principes de la gouvernance de l'eau sont détaillés avec la mise en place d'une mission inter-service de l'eau
- Sensibiliser les acteurs aux responsabilités => conscience de l'eau
- Intégration des orientations de la PSE dans les autres politiques publiques
- Collaboration régionale voir internationale

Plan d'actions et CDMT

C	Définir la gouvernance de la PSE en l'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale			253
C.1	Définir les principes de la gouvernance globale de l'eau et son pilotage		40	
C.2	Faciliter la mise en œuvre de la gouvernance globale de l'eau par l'amélioration de l'efficacité de l'action publique et une sensibilisation des usagers		133	
C.3	Renforcer la cohérence de la PSE avec les secteurs stratégiques du Pays		40	
C.4	Renforcer la coopération régionale et internationale		40	

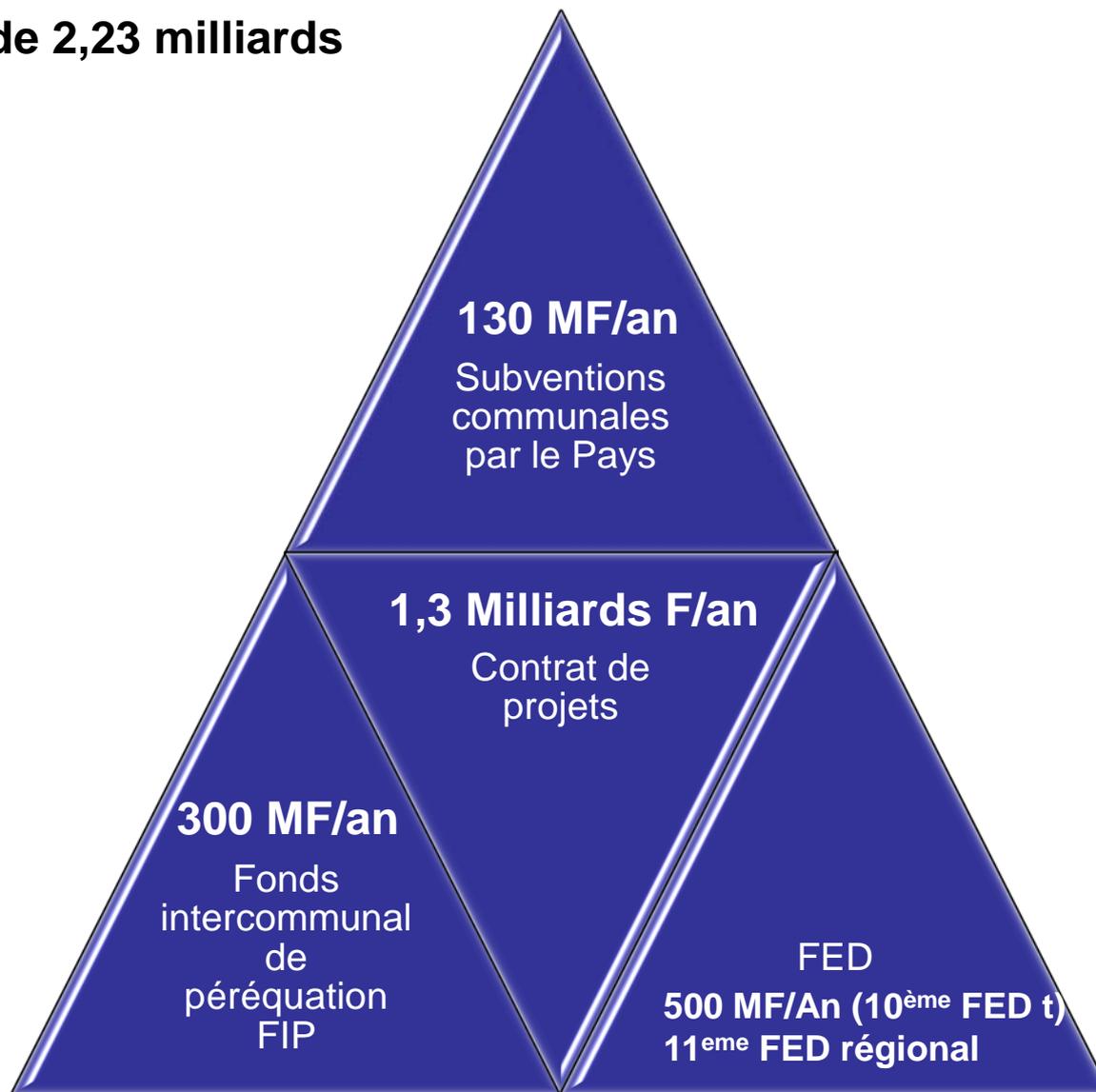


Cadre des dépenses à Moyen terme

Ref	Orientation	Budget 2017-2020 (M FCFP)	% Total
A	Etablir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	12 100	62,9%
B	Gérer durablement les bassins versants de la source au lagon	6 875	35,8%
C	Définir la gouvernance de la PSE en l'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale	253	1,4%
Total		19 228	

Les sources de financement Orientation A

Total annuel de 2,23 milliards
de francs



Les sources de financement Orientations B & C

Budget général du Pays car compétences du territoire.

Montant annuel de 1,7 milliards de francs



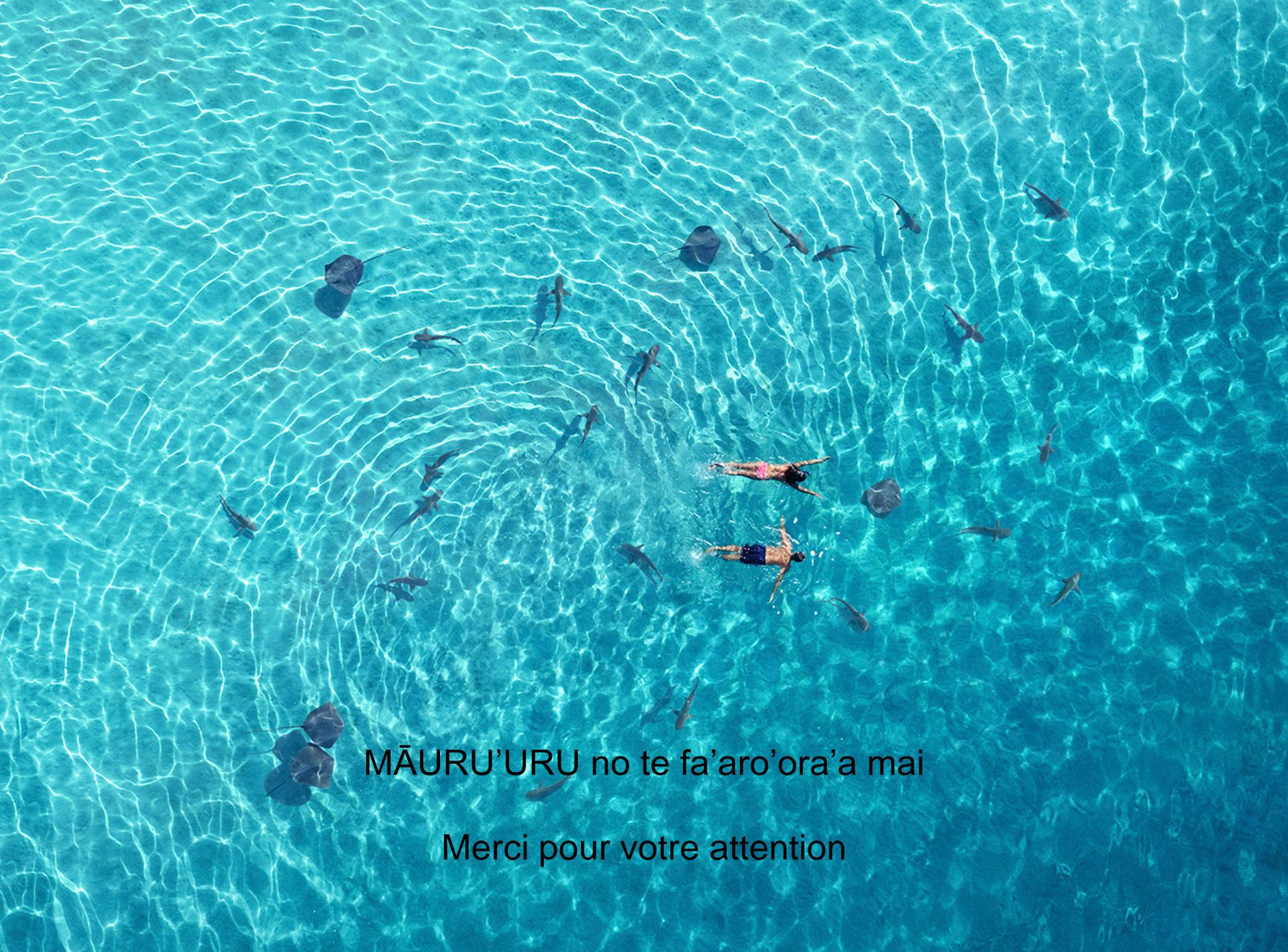
Réussites et difficultés

+

- ✓ **Volonté politique forte**
- ✓ **Démarche participative active et innovante dans le secteur de l'eau**
- ✓ **1^{er} cadre de gestion de l'eau partagé et fixe les priorités**

-

- ✓ **Délais de réalisation**
- ✓ **Des acteurs parfois encore trop peu impliqués**
- ✓ **Des ressources insuffisantes**



MĀURU'URU no te fa'aro'ora'a mai

Merci pour votre attention